



Débouter a régler l art 700

Par **KASPER**, le **12/07/2011** à **22:16**

Bonsoir, je suis copropriétaire, j'ai assigné le syndic j'ai été débouté à payer l'art 700 la somme de 2000£, mon avocat ma demander combien je pouvais régler, je me suis engagé a régler 100 £ par moi que je régle par cheque au nom de la CARPA, je suis à la 7em échéances, voila que son avocat dit que le syndic veut la totalité de la somme restante et va engager un huissier, aucun accord n'a été signer concernant l'échéancier, il me reste 1300 £ à régler quel conseil vous pourriez me donner sachant j'usqua présent que personne n'a rien dit, il faut dire que le syndic m'en veut ?
vous remercient

Par **Domil**, le **12/07/2011** à **22:35**

Le créancier est en droit d'exiger le paiement, faites un petit pret à votre banque